

Séance ordinaire du 8 juillet 2014

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ÉRABLE
MUNICIPALITÉ D'INVERNESS

À une séance ordinaire du conseil municipal de la susdite municipalité, tenue le 8 juillet 2014 à 19 h 30 heures à la salle du conseil, sont présents aux délibérations :

- | | |
|------------------------|-----------------------|
| 1- M. Frédérick Bédard | 4- M. Nicolas Mercier |
| 2- | 5- M. Yvan Tanguay |
| 3- Mme Caroline Lemay | 6- M. Paul Lambert |

Forment quorum sous la présidence du maire, Monsieur Michel Berthiaume.

La directrice générale adjointe/ secrétaire trésorière adjointe, Mme Claudette Gagné assiste à la session.

Le quorum est vérifié par le maire.

La réunion débute à 19 H 30.

1-LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le maire fait la lecture de l'ordre du jour remis aux membres du conseil.

- 1- Lecture et adoption de l'ordre du jour ;
- 2- Intersion des points à l'ordre du jour ;
- 3- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2014, adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 juin et de la séance extraordinaire du 25 juin 2014.
- 4- Dépôt du rapport des dépenses payées au cours du mois de juin 2014 ;
- 5- Approbation des comptes à payer du mois de juin 2014 ;
- 6- Courrier ;
- 7- Rapport de voirie
- 8- Période de questions ;
- 9- Remise des attestations aux membres de la Corporation des partenaires 12-18
- 10- Remise des bourses municipales Desjardins
- 11- Nomination des membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU) et du plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
- 12- Nomination des membres du comité de démolition
- 13- Congrès FQM.
- 14- Demande de modification de règlement sur l'émission des permis sur l'implantation de cantine et service de restauration.
- 15- Mise en place d'un réseau de téléphonie IP hébergée.
- 16- Lettre d'appui auprès du Comité de développement économique de Saint-Ferdinand pour le maintien de la Vie dans le bâtiment Sacré-Cœur.
- 17- Demande d'appui de l'Organisme de Récupération Anti-Pauvreté de l'Érable (ORAPE)
- 18- Demande de dérogation mineure
 - A) Du 1909 Rue Dublin
 - B) Du 9 Rue Champêtre
 - C) Du 1862 Rue Dublin
- 19- Approbation du projet de construction de garage du 1790 Rue Dublin
- 20- Demande d'officialisation du Chemin Latulippe
- 21- Engagement municipal en faveur de l'Élaboration d'un plan de développement pour le maintien d'une bibliothèque publique de qualité.
- 22- Remplacement de réservoir d'huile à chauffage édifice municipal.
- 23- Demande de dédommagement bris d'auto du 850 Rang 11
- 24- Corporation des chemins Craig et Gosford
- 25- Travaux remplacement de l'aménagement paysager au cimetière
- 26- Débroussaillage rue des Fondateurs et à la station de pompage
- 27- Projet de relocalisation de la bibliothèque municipale dans les locaux actuels du bureau municipal.
- 28- Ouverture des soumissions pour les travaux de réfection des trottoirs.

29- Varia

- A) Travaux parc des chutes Lysander
- B) Projet surface multifonctionnelle : acte de vente –clause de préférence d'achat
- C) Réfection des trottoirs- mandat à la firme Inspect - sol pour le contrôle qualitatif des matériaux
- D) Demande de retrait du dossier portant le numéro 406140 à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec (C.P.T.A.Q.).
- E) Service d'ingénieur proposé par la MRC de l'Érable
- F) P.I.I.R.L

30- Période de questions

31- Levée de la séance

R-167-07-2014 Proposé par le conseiller Nicolas Mercier

Que l'ordre du jour soit adopté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

2-INTERVERSION DES POINTS À L'ORDRE DU JOUR

R-168-07-2014 Proposé par le conseiller Paul Lambert

Que monsieur le maire soit autorisé à intervertir les points à l'ordre du jour, si nécessaire.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

**3-ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3
JUN 2014 ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
EXTRAORDINAIRE DU 16 JUN 2014**

R-169-07-2014 Proposé par le conseiller Yvan Tanguay

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2014 soit adopté tel que présenté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

R-170-06-2014 Proposé par la conseillère Caroline Lemay

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 juin 2014 soit adopté tel que présenté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

R-171-06-2014 Proposé par la conseillère Caroline Lemay

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 juin 2014 soit adopté tel que présenté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

**4- DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES PAYÉES AU COURS DU MOIS DE
JUN 2014**

En vertu de l'article 5.1 du règlement 136-2013, la directrice générale / secrétaire-trésorière dépose le rapport des dépenses payées au cours du mois de juin 2014.

5-APPROBATION DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE JUN 2014

La directrice générale / secrétaire-trésorière dit à voix haute le total des comptes à payer.

Le total des comptes à payer pour le mois de juin est de : **175 517.19 \$**

R-172-07-2014 Proposé par le conseiller Frédérick Bédard

Que les comptes du mois de juin soient payés.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

6- COURRIER

Dû au manque d'électricité survenu cet après-midi, la secrétaire n'a pas eu le temps de faire le courrier. Par contre, une vérification a été faite et nous n'avons reçu aucune correspondance provenant du MAMROT.

7- RAPPORT DE VOIRIE

L'inspecteur fait son rapport.
L'inspecteur adjoint fait son rapport

8- PÉRIODE DE QUESTIONS

Des citoyens déposent une pétition soulignant la vitesse excessive sur la 267 (Dublin). Les citoyens demandent une réduction de vitesse et/ou la possibilité d'avoir un radar sur cette route.

**9- REMISE DES ATTESTATIONS AUX MEMBRES DE LA CORPORATION
DES PARTENAIRES 12-18**

Afin de souligner l'importance de leur « engagement citoyen », le Maire, Michel Berthiaume a remis des attestations personnalisées aux membres de la Corporation des Partenaires 12-18 suivants : Audrey Lambert, Véronique Lambert, Michaël Tanguay, Armand Balla, Élise Balla, Élisabeth Tanguay, Vicky Jolin et Pascal Jolin.

10- REMISE DES BOURSES MUNICIPALES DES JARDINS

Ce point sera discuté ultérieurement

**11- NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF
D'URBANISME (CCU) ET DU PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION
ARCHITECTURALE (PIIA)**

R-173-07-2014 Proposé par le conseiller Nicolas Mercier

Que le conseil de la municipalité d'Inverness nomme - comme membre du comité consultatif d'urbanisme - pour une période de deux ans Monsieur Terry MacMillan au siège # 2.

Que le conseil de la municipalité d'Inverness nomme - comme membres du comité du plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - pour une période de deux ans Monsieur Terry MacMillan au siège # 2 et Monsieur Francis Côté au siège # 4.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

12- NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE DÉMOLITION

R-174 -07-2014 Proposé par le conseiller Paul Lambert

Que le conseil de la municipalité d'Inverness nomme - comme membre du comité de démolition - pour une période un (1) an :

Monsieur Frédérick Bédard au siège # 1
Monsieur Terry MacMillan au siège # 2.
Madame Lucie Gagné Rodrigue au siège # 3
Monsieur François Parent au siège # 4
Monsieur Nicolas Mercier au siège # 5.

Séance ordinaire du 8 juillet 2014

Monsieur Yvan Tanguay au siège-remplaçant

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

13- CONGRÈS FQM

Leur 73^e édition de ses assises annuelles qui se tiendra au Centre des Congrès de Québec les 25, 26 et 27 septembre prochain. Vous avez jusqu'au 30 août pour vous inscrire au coût de 650 \$ +taxes par personne.

R-175 -07-2014 Proposé par la conseillère Caroline Lemay

Que Messieurs Michel Berthiaume et Paul Lambert participent à ce congrès et que la municipalité paie les frais d'inscription pour ce congrès, les coûts d'hébergement ainsi que les frais de déplacement des participants.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

14 DEMANDE DE MODIFICATION DE RÈGLEMENT SUR L'ÉMISSION DES PERMIS SUR L'IMPLANTATION DE CANTINE ET SERVICE DE RESTAURATION

R-176-07-2014 Proposé par le conseiller Yvan Tanguay

Que la municipalité d'Inverness accepte de ne pas émettre de permis de cantine et service de restauration aux propriétaires des immeubles situés dans la zone comprise entre le 1792 Dublin au 1862 Dublin pour la période du Festival du Bœuf soit du 26 août au 31 août 2014.

Que la municipalité d'Inverness se donne le droit de ne pas renouveler cette entente pour les années futures se basant sur les impacts de cette décision lors de l'année 2014.

Que la municipalité d'Inverness informe monsieur Yannick Faucher, responsable de l'émission des permis à la MRC de l'Érable de ces nouvelles dispositions.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

15- MISE EN PLACE D'UN RÉSEAU DE TÉLÉPHONIE IP HÉBERGÉE

ATTENDU QUE la MRC et la municipalité d'Inverness désirent diminuer leurs coûts en matière de services de téléphonie

ATTENDU QUE la MRC dispose d'un réseau de fibres optiques permettant le déploiement d'un système de téléphonie IP

ATTENDU QUE le conseil municipal d'Inverness souhaite optimiser l'utilisation du réseau de communication haute vitesse par fibre optique qui relie les municipalités et la MRC;

ATTENDU QUE la MRC et les municipalités qui y seraient liées profiteront d'économies d'échelle et que les différentes municipalités pourront communiquer entre elles via des appels internes;

EN CONSÉQUENCE,

R-177 -07-2014 Proposé par le conseiller Paul Lambert

Que le conseil municipal d'Inverness accepte de participer au projet d'implantation de la téléphonie IP hébergée.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

16- LETTRE D'APPUI AUPRÈS DU COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE ST-FERDINAND POUR LE MAINTIEN DE LA VIE DANS LE BÂTIMENT SACRÉ-CŒUR.

Attendu que les citoyens de Saint-Ferdinand ont été touchés par la fermeture de l'Hôpital Saint-Julien il y a quelques années

Attendu que le CSSSAE a annoncé récemment l'arrêt des activités du CHSLD Sacré-Cœur dans la même municipalité

Attendu que la population de la MRC de l'Érable s'est mobilisée pour le maintien des services de santé sur le territoire

En conséquence,

R-178-07-2014 Proposé par le conseiller Nicolas Mercier

Que le conseil de la municipalité d'Inverness appui le projet qui vise à maintenir les activités et la vie dans le bâtiment actuel.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

17- DEMANDE D'APPUI DE L'ORGANISME DE RÉCUPÉRATION ANTI-PAUVRETÉ DE L'ÉRABLE (ORAPÉ)

Cet organisme à but non lucratif demande de faire la promotion de leur service main à la pâte auprès des gens de notre municipalité par l'intermédiaire de notre petit journal local.

R-179-07-2014 Proposé par le conseiller Nicolas Mercier

Que la municipalité d'Inverness donne son appui dans le cadre du projet « Main à la pâte » de l'organisme de récupération anti-pauvreté de l'Érable (ORAPÉ).

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

18- DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

A) Du 1909 Rue Dublin

Le demandeur désire construire un garage accessoire d'une superficie de 25' X 30'. Il souhaite déroger à la réglementation applicable concernant la hauteur permise qui est limité à 5.5 mètres. Dans les faits, le demandeur désire construire un garage d'une hauteur de 6.7 mètres.

L'article 5.5.1.4 du règlement de zonage # 122 du village d'Inverness précise que le garage ne peut excéder une hauteur supérieure à 5.5 mètres.

Attendu que la hauteur du garage accessoire s'harmonise avec celle de sa résidence;

Attendu que le terrain sur lequel sera érigée la construction a une grande superficie;

Attendu que la demande ne cause aucun préjudice aux immeubles voisins;

Attendu que le comité consultatif recommande l'ajout d'au minimum une fenêtre et préféablement deux fenêtres pour équilibrer la construction donnant sur le chemin Dublin,

Attendu que le comité consultatif souhaite souligner la préoccupation du demandeur pour son souci de l'esthétisme dans son projet de construction;

Attendu que le CCU recommande l'acceptation de la demande de dérogation mineure pour la construction d'un garage accessoire au 1909, rue Dublin.

R-180-07-2014 Proposé par le conseiller Paul Lambert

Que le conseil de la municipalité d'Inverness accepte la demande de dérogation mineure du 1909 Dublin Inverness

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

B) Du 9 Rue Champêtre

Le demandeur désire régulariser l'implantation avant d'une construction résidentielle implantée en 2012. Pour se faire, il souhaite déroger à la réglementation applicable concernant la marge de recul avant qui est de 6 mètres. Dans les faits, le demandeur désire régulariser sa construction car l'implantation est de 5.67 mètres.

Attendu que le demandeur a pris connaissance de l'irrégularité de l'implantation de sa résidence lorsqu'il a fait une demande d'un certificat de localisation à un arpenteur;

Attendu que la topographie de la rue ne permet pas de prendre facilement des mesures pour l'implantation d'une construction pour un entrepreneur en excavation;

Attendu que le CCU recommande l'acceptation de la demande de dérogation mineure pour régulariser la situation au 9, rue Champêtre.

R-181-07-2014 Proposé par le conseiller Nicolas Mercier

Que le conseil de la municipalité d'Inverness accepte la demande de dérogation mineure du 9 Rue Champêtre.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

C) Du 1862 Rue Dublin

Le demandeur désire construire un centre récréatif à l'emplacement de la patinoire extérieure actuelle. Pour se faire, il souhaite déroger à la réglementation applicable concernant l'obligation que le terrain soit adjacent à la rue publique. Dans les faits, pour des raisons techniques, le demandeur souhaite lotir son terrain sans être adjacent à la rue Dublin.

L'article 11.5.5.1 du règlement de zonage # 122 du Village d'Inverness précise qu'aucun permis de construction ne sera accordé à moins que le terrain sur lequel doit être érigé la construction ne soit adjacent à une rue publique.

Attendu que la patinoire extérieure de la municipalité est située à cet endroit et que la municipalité souhaite construire son bâtiment à proximité de l'école Jean XXIII afin que les élèves puissent l'utiliser;

Attendu que des ententes sont intervenues entre la municipalité et la Commission scolaire des Bois-Francs pour la cession de la parcelle de terrain et les services ;

Attendu que le CCU recommande l'acceptation de la demande pour une dérogation mineure sur le lot P-382.

R-182-07-2014 Proposé par le conseiller Yvan Tanguay

Que le conseil de la municipalité d'Inverness accepte la demande de dérogation mineure du 1862 Rue Dublin Inverness.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

19- APPROBATION DU PROJET DE CONSTRUCTION DE GARAGE DU 1790 RUE DUBLIN

Le demandeur souhaite construire un bâtiment accessoire de type garage d'une superficie de 25` X 25` sur plancher de béton avec revêtement extérieur canaxel et toiture en tôle pré-peinte.

Attendu que le projet respecte les objectifs spécifiques suivants; soit l'article 3.2.1 qui traite de l'implantation et de l'article 3.2.2 du règlement 140-2014 qui traite de la construction et d'architecture :

Article 3.2.1- Objectif spécifique 1 :

- Préserver une certaine homogénéité au chapitre de l'implantation des bâtiments.
- Les terrains et l'implantation des bâtiments observent des caractéristiques communes aux autres voisines quant à leur localisation.

Article 3.2.2- Objectif spécifique 5 :

- Les bâtiments accessoires s'harmonisent avec l'architecture des bâtiments principaux selon les mêmes principes que les garages, et sont limités dans la cour arrière. La dimension des bâtiments accessoires demeure de faible envergure face à la dimension des bâtiments principaux
- Les couleurs utilisées pour les revêtements extérieurs et les toitures s'harmonisent avec les constructions adjacentes et l'aménagement du site. De manière générale, les bâtiments bénéficiaient de murs pâles (blancs) alors que d'autres composantes du bâtiment pouvaient être foncées

Article 3.2.2- Objectif spécifique 9:

- Préserver la topographie naturelle du site, et plutôt composer avec le relief naturel des lieux.

Attendu qu'en raison de l'emplacement choisi pour le bâtiment (reculé sur le terrain) et qu'il n'est pas visible de la rue Dublin; le comité consultatif d'urbanisme ne recommande pas l'ajout de fenêtres au garage;

Attendu que le CCU recommande l'acceptation de la demande pour un permis de construction pour un bâtiment de type garage au 1790, rue Dublin.

R-183 -07-2014 Proposé par la conseillère Caroline Lemay

Que le conseil de la municipalité d'Inverness donne son approbation au projet de rénovation du 1790 Dublin tel que présenté par le propriétaire.

Qu'un permis de rénovation soit délivré par l'inspecteur Monsieur Yannick Faucher.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

20- DEMANDE D'OFFICIALISATION DU CHEMIN LATULIPPE

Attendu qu'il est important et avantageux de s'assurer que tous les noms de lieux sur le territoire de la municipalité soient officiels.

Attendu que l'officialisation réduit de beaucoup les risques de confusion et assure un meilleur repérage ainsi que le déplacement fluide des biens et des personnes.

Attendu que les services d'urgence doivent être en mesure de répondre rapidement et efficacement aux appels d'urgence.

R-184-07-2014 Proposé par le conseiller Frédérick Bédard

Que la municipalité d'Inverness officialise le nom Chemin Latulippe. Ce chemin est relié en partie avec le chemin Craig.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

**21- ENGAGEMENT MUNICIPAL EN FAVEUR DE L'ÉLABORATION D'UN
PLAN DE DÉVELOPPEMENT POUR LE MAINTIEN D'UNE BIBLIOTHÈQUE
PUBLIQUE DE QUALITÉ**

CONSIDÉRANT QUE le Réseau BIBLIO CQLM a mis en place le programme de certification BiblioQUALITÉ qui vise à reconnaître les efforts d'investissement de chaque municipalité en matière de bibliothèque publique

CONSIDÉRANT QUE la bibliothèque municipale d'Inverness a obtenu un résultat de 4 sceaux livresques sur 5

CONSIDÉRANT QUE la bibliothèque municipale désire s'investir sur une base objective et durable

CONSIDÉRANT QUE les caractéristiques de la bibliothèque actuelle ne permettent pas le plein potentiel de ses services

CONSIDÉRANT QUE l'élaboration d'un plan de développement personnalisé permettra à la municipalité d'améliorer ce service pour l'ensemble de ses citoyens

CONSIDÉRANT QUE l'apport de la culture, de l'éducation et des loisirs sont importants pour notre communauté

CONSIDÉRANT QUE Réseau BIBLIO CQLM offre un soutien technique et professionnel pour l'élaboration d'un plan de développement à ses bibliothèques membres

R-185-07-2014 Proposé par le conseiller Frédérick Bédard

Que la municipalité d'Inverness demande au Réseau BIBLIO CQLM de rédiger un plan de développement pour sa bibliothèque municipale.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

**22- REMPLACEMENT DE RÉSERVOIR D'HUILE À CHAUFFAGE DE
L'ÉDIFICE MUNICIPAL**

Nous avons reçu 2 soumissions pour le remplacement du réservoir à l'huile pour une fournaise électrique.

La première est de Plomberie & chauffage F.P Inc pour le modèle FE0119 19 KW 240 Volt au montant de 1 993.00 avant taxes.

La deuxième est de Fernand Breton pour une fournaise 23 KW au montant de 2 725.00 \$ avant taxes.

Nous avons reçu une seule soumission pour la modification des entrées électriques pour le raccordement de la nouvelle fournaise par l'entreprise JBM électrique Inc au montant de 2 250 \$ avant taxes.

R-186-07-2014 Proposé par le conseiller Nicolas Mercier

Que la municipalité d'Inverness accepte la soumission de Plomberie et chauffage F.P inc. au montant de 1 993.00 \$ avant taxes.

Séance ordinaire du 8 juillet 2014

Que la municipalité d'Inverness accepte la soumission de JBM électrique Inc au montant de 2 250\$ avant taxes pour la modification des entrées électriques pour le raccordement de la nouvelle fournaise.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

23-DEMANDE DE DÉDOMMAGEMENT BRIS D'AUTO DU 850 RANG 11

Copie de la demande est remise aux membres du conseil et lecture de celle-ci est faite

R-187-07-2014 Proposé par le conseiller Yvan Tanguay

Que faute de preuves concluantes la municipalité d'Inverness refuse la demande de dédommagement pour le bris d'auto du 850 Rang 11.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

24- CORPORATION DES CHEMINS CRAIG ET GOSFROD

Une réunion doit avoir lieu au mois d'août afin de déterminer le sort de la Corporation des Chemins Craig et Gosford. Un représentant de la municipalité est demandé lors de cette réunion.

R-188-07-2014 Proposé par le conseiller Frédéric Bédard

Que le conseil de la municipalité d'Inverness nomme le conseiller Nicolas Mercier comme représentant et lui donne tout pouvoir décisionnel au nom de la municipalité d'Inverness lors de cette réunion.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

25- TRAVAUX REMPLACEMENT DE L'AMÉNAGEMENT PAYSAGER AU CIMETIÈRE

R-189 -07-2014 Proposé par la conseillère Caroline Lemay

Que le conseil de la municipalité d'Inverness autorise les travaux de réaménagement paysager pour un montant total de 300.00 \$.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

26- DÉBROUSSAILLAGE RUE DES FONDEURS ET À LA STATION DE POMPAGE

R-190-07-2014 Proposé par la conseillère Caroline Lemay

Que Monsieur Nyl Carrier soit autorisé à faire le débroussaillage sur la Rue des Fondeurs ainsi qu'à la station de pompage au tarif horaire de 68 \$ / heure.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

27- PROJET DE RELOCALISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DANS LES LOCAUX ACTUELS DU BUREAU MUNICIPAL.

R-191-07-2014 Proposé par la conseillère Caroline Lemay

Que le conseil de la municipalité d'Inverness mandate Monique Brunet Architecte pour le relevé et mise en plan pour la relocalisation de la bibliothèque pour un montant de 975 \$ avant taxes.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

28-OUVERTURE DES SOUMISSIONS POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DES TROTTOIRS

Ce point sera discuté ultérieurement

29- VARIA

A) Travaux parc des chutes Lysander

Monsieur Allan Robinson donne un aperçu des travaux à être faits au parc des chutes.

La solution pour ce qui est des deux barrières à l'entrée du site, leurs bases devraient être sur des pieux.

R-192-07-2014 Proposé par le conseiller Frédérick Bédard

Que la municipalité d'Inverness donne le mandat à Écono-pieux pour la pose de deux pieux pour les barrières à l'entrée du parc des chutes.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

B) Projet surface multifonctionnelle : acte de vente –clause de préférence d'achat

R-193-07-2014 Proposé par le conseiller Nicolas Mercier

Que dans le contrat de vente à intervenir entre la Commission scolaire des Bois-Francis et la municipalité d'Inverness que la clause de préférence d'achat y soit ajoutée et qui stipule ce qui suit :

Si l'acheteur décidait de vendre l'immeuble faisant l'objet des présentes, le vendeur aura, avant tous autres, la préférence de s'en porter acquéreur au prix suivant, savoir :

A) un dollar (1.00 \$) pour le terrain

B) Le moindre du coût de construction de la bâtisse assumé par l'acheteur (déduction faite de toute subvention gouvernementale reçue pour la construction) et de l'évaluation du bâtiment telle que déterminée par un évaluateur agréé.

Par conséquent, l'acheteur s'engage à aviser le vendeur par écrit de toute offre qui pourrait lui être faite ou qu'il pourra faire lui-même en lui faisant parvenir une copie de telle offre. Le vendeur aura un délai de soixante (60) jours de la réception de cet avis pour informer l'acheteur de son intention d'acheter l'immeuble au prix déterminé ci-dessus. À défaut d'informer l'acheteur dans ledit délai et de la façon précitée de son intention de se prévaloir de ce droit, l'acheteur aura le droit de donner suite à l'offre en question.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

C) Réfection des trottoirs : mandat à la firme Inspect –Sol pour le contrôle qualitatif des matériaux

R-194-07-2014 Proposé par le conseiller Paul Lambert

Que la municipalité d'Inverness mandate la firme Inspect-sol pour le contrôle qualitatif des matériaux lors de la réfection des trottoirs.

Que la directrice générale ou la directrice générale adjointe soit autorisée à signer l'offre de service au nom de la municipalité d'Inverness.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

D) Demande de retrait du dossier portant le numéro 406140 à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec (C.P.T.A.Q.)

Considérant que le 1 octobre 2013, la municipalité d'Inverness a fait une demande d'autorisation à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec (C.P.T.A.Q.) pour son projet d'amélioration de la patinoire actuelle ;

Considérant qu'en juin 2014, la municipalité a fait parvenir à la C.P.T.A.Q. le plan d'implantation de son projet de surface multifonctionnelle démontrant une superficie de 2700 mètres carrés préparé par l'arpenteur Michel Benjamin afin de compléter le dossier ;

Considérant que selon l'acte de vente de la parcelle de terrain cédé par la Commission scolaire des Bois Francs sur lequel sera érigée la construction de la surface multifonctionnelle est situé dans la zone agricole et qu'il bénéficie de droits acquis en vertu des articles 101 et 103 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, ladite partie servant déjà à des fins institutionnelles avant ladite loi ait été rendue applicable à l'immeuble ;

Considérant que selon la Commission de la protection du territoire agricole du Québec il n'y a pas lieu de faire une demande d'autorisation puisque les droits acquis sont vérifiés par un professionnel qui en a la responsabilité et que les nouveaux usages du terrain (surface pour tennis, deck hockey, shuffleboard etc.) ne modifient pas suffisamment les droits acquis pour obliger la municipalité à faire une nouvelle demande ;

R-195-07-2014 Proposé par le conseiller Frédéric Bédard

Que la municipalité d'Inverness demande le retrait du dossier portant le numéro 406140 à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec puisqu'elle n'a plus à recevoir son autorisation pour le projet de construction de la surface multifonctionnelle sur le terrain de l'école Jean XXIII (appartenant à la Commission scolaire des Bois Francs).

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

E) Service d'ingénieur proposé par la MRC de l'Érable

Le maire Michel Berthiaume donne les dernières informations reçues pour ce dossier

F) P.I.I.R.L

Le maire Michel Berthiaume fait un résumé de la réunion qui s'est tenue le mardi 8 juillet à la MRC de l'Érable.

30- PÉRIODE DE QUESTIONS

31- LEVÉE DE LA SÉANCE

R-196-07-2014 Proposé par le conseiller Nicolas Mercier

Que la séance soit levée à 22 H 40

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

Maire

Directrice générale adjointe/
Secrétaire-trésorière adjointe